

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JUIN 2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin juin 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 5,6% provenant de :

- L'augmentation de 23,7% des impôts directs suite à la hausse de la taxe professionnelle (+66,1%), de la taxe de services communaux (+25,8%), de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+39,7%) et de la taxe d'habitation (+46,5%), conjuguée à la baisse de la part des régions dans le produit de l'impôt sur les sociétés (IS) et de l'impôt sur le revenu (IR) (-6%);
- La baisse de 16,1% des impôts indirects qui s'explique notamment par la diminutions de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (-18,9%) et de leur part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance) (-32,4%), conjugué à l'augmentation de la taxe sur les opérations de construction (+59,9%) et de la taxe sur les opérations de lotissement(+49,1%);
- L'augmentation de 58,3% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse des subventions (+68,7%), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+57,8%) et des recettes domaniales (+39,3%).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 48,4% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 5% en raison de la baisse de 2% des dépenses de personnel, de 10,1% des dépenses des autres biens et services et de la stagnation des charges en intérêts de la dette;
- des dépenses d'investissement passant de 4,6 MMDH à fin juin 2020 à 4,7 MMDH à fin juin 2021, soit une hausse de 1,4%.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin juin 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 9,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 7,8 MMDH un an auparavant;
- un excédent global de 5,2 MMDH, compte tenu d'un solde positif de 509 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 3,7 MMDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde positif de 586 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 5,2 MMDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restants de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin juin 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (5,2 MMDH) et des années antérieures ont été de 46,6 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Jun 2020	Prévisions 2021	Jun 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	18 933	45 784	19 991	44%	5,6%
1.1- Recettes fiscales :	16 899	37 707	16 771	44%	-0,8%
<i>Impôts directs</i>	6 516	21 284	8 060	38%	23,7%
<i>Impôts indirects</i>	10 383	16 423	8 711	53%	-16,1%
1.2- Recettes non fiscales :	2 034	8 077	3 220	40%	58,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	244	768	340	44%	39,3%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	277	1 454	437	30%	57,8%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	964	3 226	1 413	44%	46,6%
<i>Autres recettes</i>	549	2 629	1 030	39%	87,6%
2- DEPENSES ORDINAIRES	11 134	29 608	10 573	36%	-5,0%
2.1- Biens et services :	10 272	28 460	9 711	34%	-5,5%
<i>Personnel</i>	5 861	13 244	5 747	43%	-2,0%
<i>Autres biens et services</i>	4 411	15 216	3 964	26%	-10,1%
2.2-Intérêts de la dette	862	1 148	862	75%	0,0%
3- SOLDE ORDINAIRE	7 799	16 176	9 418		
4- INVESTISSEMENT²	4 638	53 723	4 704	9%	1,4%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	6	-40	2		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	580	-5 584	507		
7- EXCEDENT³	3 747	-43 171	5 223		
8- FINANCEMENT² :	-3 747	43 171	-5 223		
<i>Recettes d'emprunt</i>	1 320	284	1 053		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-1 135	-1 919	-1 229		
<i>Variation de l'excédent</i>	-3 932	44 806	-5 047		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Jun 2020	Prévisions 2021	Jun 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	16 899	37 707	16 771	44%	-0,8%
IMPÔTS DIRECTS	6 516	21 284	8 060	38%	23,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	2 351	8 028	2 957	37%	25,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	968	6 984	1 608	23%	66,1%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	185	838	271	32%	46,5%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	861	2 092	1 203	58%	39,7%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	1 158	1 695	1 108	65%	-4,3%
<i>Part des régions dans l'IR</i>	993	1 647	913	55%	-8,1%
IMPÔTS INDIRECTS	10 383	16 423	8 711	53%	-16,1%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	9 276	12 808	7 522	59%	-18,9%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	204	457	138	30%	-32,4%
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	227	921	363	39%	59,9%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	55	250	82	33%	49,1%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	78	465	53	11%	-32,1%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	73	175	98	56%	34,2%
<i>Taxe de séjour</i>	87	332	26	8%	-70,1%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	135	222	135	61%	0,0%
<i>Autres impôts indirects</i>	248	793	294	37%	18,5%
RECETTES NON FISCALES	2 034	8 077	3 220	40%	58,3%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	244	768	340	44%	39,3%
<i>Redevance OTDP communal</i>	277	1 454	437	30%	57,8%
<i>Fonds de concours</i>	255	307	217	71%	-14,9%
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	221	1 018	246	24%	11,3%
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	0	275	354	129%	
<i>Subventions</i>	709	2 919	1 196	41%	68,7%
<i>Recettes diverses</i>	328	1 336	430	32%	31,1%
TOTAL DES RECETTES	18 933	45 784	19 991	44%	5,6%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	3 955	1 582	14 454	19 991
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	391	155	3 515	4 061
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	197	92	2 052	2 341
<i>Produits des services</i>	100	0	392	492
<i>Produits des biens</i>	94	63	1 071	1 228
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	150	0	4 686	4 836
Taxe de services communaux	150	0	2 807	2 957
Taxe professionnelle	0	0	1 608	1 608
Taxe d'habitation	0	0	271	271
1.3- Ressources transférées :	3 414	1 427	6 253	11 094
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	1 347	6 175	7 522
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	2 021	0	0	2 021
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	138	0	0	138
<i>Fonds de concours et subventions</i>	1 255	80	78	1 413
2- DEPENSES ORDINAIRES	722	844	9 006	10 573
2.1- Biens et services :	444	798	8 468	9 711
<i>Personnel</i>	101	634	5 011	5 747
<i>Autres biens et services</i>	343	164	3 457	3 964
2.2-Intérêts de la dette	278	46	538	862
3- SOLDE ORDINAIRE	3 233	738	5 448	9 418
4- INVESTISSEMENT	2 554	775	1 375	4 704
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	1	0	1	2
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	6	169	332	507
7- EXCEDENT	686	132	4 406	5 223
8- FINANCEMENT :	-686	-132	-4 406	-5 223
<i>Recettes d'emprunt</i>	602	340	111	1 053
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-316	-57	-856	-1 229
<i>Variation de l'excédent</i>	-972	-415	-3 661	-5 047

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin juin 2021 laisse apparaître une hausse des ressources de 5,6% et une baisse des dépenses ordinaires de 5%, dégageant ainsi un solde ordinaire positif de 9,4 MMDH.

Compte tenu de dépenses d'investissement de 4,7 MMDH et d'un solde positif des comptes spéciaux et des budgets annexes de 509 MDH, les budgets des collectivités territoriales dégagent un excédent global de 5,2 MMDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 20 MMDH en augmentation de 5,6% par rapport à fin juin 2020. Ceci s'explique par la hausse de 38% des recettes gérées par l'Etat et de 43,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales, conjuguée à la baisse de 11,9% des recettes transférées.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	12 595	19 833	11 094	-11,9%
Gérées par l'Etat	3 504	15 850	4 836	38,0%
Gérées par les collectivités	2 834	10 101	4 061	43,3%
TOTAL	18 933	45 784	19 991	5,6%

1.1-RECETTES FISCALES

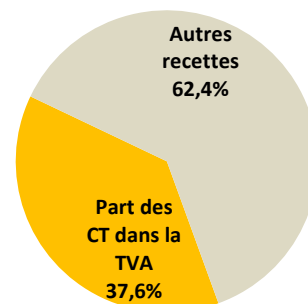
Les recettes fiscales ont atteint 16,8 MMDH, en diminution de 0,8% par rapport à leur niveau à fin juin 2020, suite à la hausse de 23,7% des impôts directs et à la baisse de 16,1% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 83,9% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juin 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 11,1 MMDH à fin juin 2021 contre 12,6 MMDH un an auparavant, les ressources transférées sont en baisse de 11,9%. Ceci résulte de la diminution de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (-1.754 MDH) et de la part des régions dans le produit de l'IS et de l'IR (-130 MDH), conjuguée à la hausse des subventions (+487 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 37,6% de leur part dans le produit de la TVA.

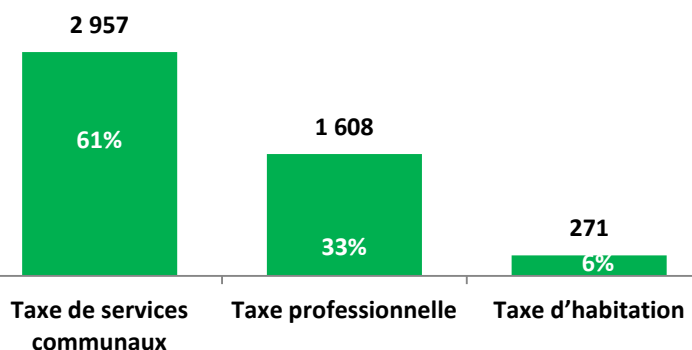
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin juin 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 4,8 MMDH contre 3,5 MMDH un an auparavant, soit une augmentation de 38%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+640 MDH), de la taxe de services communaux (+606 MDH) et de la taxe d'habitation (+86 MDH).

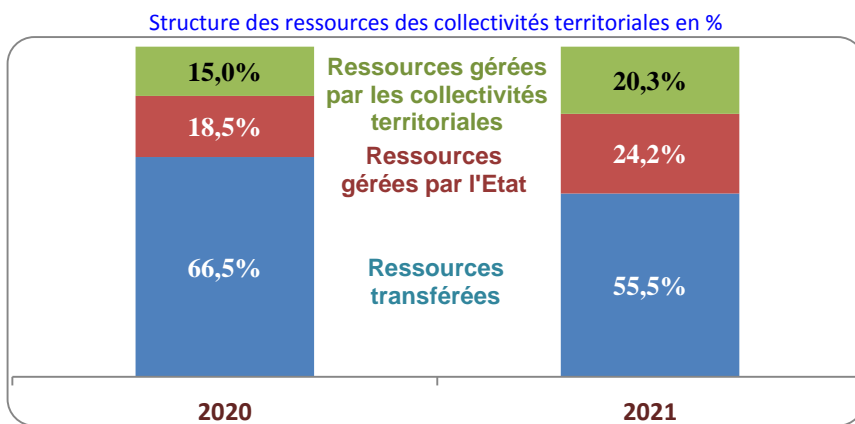
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 4.061 MDH à fin juin 2021 contre 2.834 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 43,3%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (1.203 MDH), de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (437 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (363 MDH) et des recettes domaniales (340 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin juin 2020 et fin juin 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et de la part des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 3.220 MDH, en hausse de 58,3% par rapport à leur niveau à fin juin 2020, en raison principalement de l'augmentation de 68,7% des subventions, de 57,8% de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal et de 39,3% des recettes domaniales.

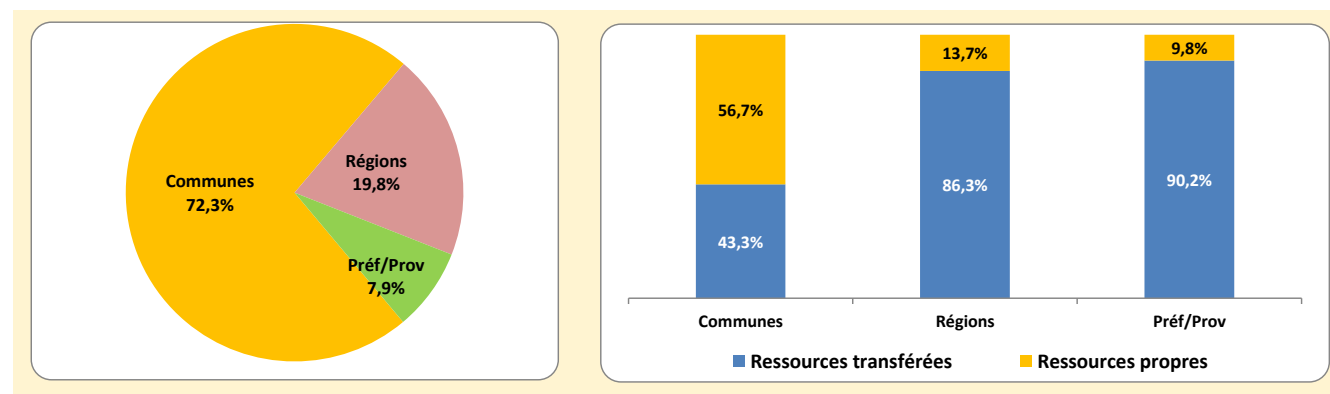
La hausse des subventions est due principalement à l'augmentation des subventions accordées par l'Etat (1.192 MDH contre 704 MDH).

La hausse des recettes domaniales est due principalement à l'augmentation des produits de location des locaux à usage commercial ou professionnel (89 MDH contre 61 MDH) et du produit du domaine forestier relevant du territoire communal (76 MDH contre 67 MDH).

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 14,5 MMDH et représentent 72,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin juin 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin juin 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 43,3% des recettes des communes contre 86,3% pour les régions et 90,2% pour les préfetures et provinces.

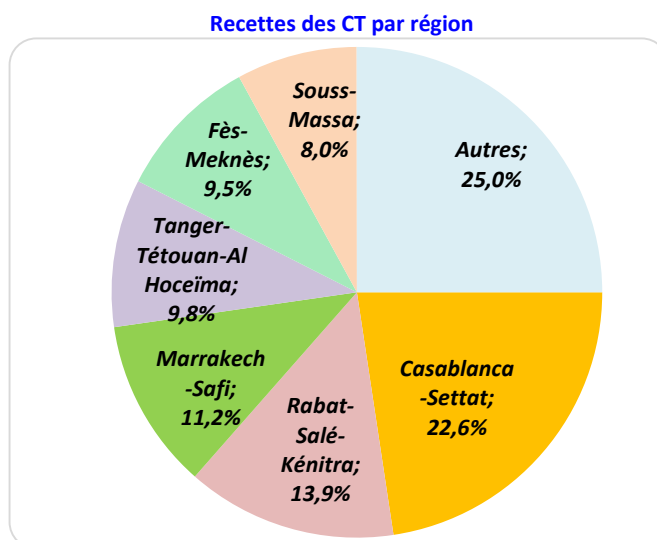


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (4.521 MDH) représentent 22,6% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Rabat-Salé-Kénitra vient en second rang avec 13,9% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1,9%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	1 156	2 223	1 142	4 521
Rabat-Salé-Kénitra	520	829	1 423	2 772
Marrakech-Safi	483	425	1 340	2 248
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	512	404	1 034	1 950
Fès-Meknès	371	202	1 336	1 909
Souss-Massa	317	341	932	1 590
L'oriental	254	191	957	1 402
Béni Mellal-Khénifra	212	155	877	1 244
Drâa-Tafilalet	85	50	702	837
Laâyoune-Sakia El Hamra	87	0	588	675
Guelmim-Oued Noun	48	16	404	468
Dakhla-Oued Ed Dahab	16	0	359	375
TOTAL	4 061	4 836	11 094	19 991

2- DEPENSES

A fin juin 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 16,5 MMDH, en baisse de 2,4% par rapport à leur niveau à fin juin 2020. Elles se composent à hauteur de 64,1% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin juin 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 10,6 MMDH, soit une diminution de 5% en raison de la baisse de 2% des dépenses de personnel, de 10,1% des dépenses des autres biens et services et de la stagnation des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	5 861	13 244	5 747	43%	-2,0%
Autres biens et services	4 411	15 216	3 964	26%	-10,1%
Intérêts dette	862	1 148	862	75%	0,0%
TOTAL	11 134	29 608	10 573	36%	-5,0%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin juin 2021 ont atteint 5.747 MDH contre 5.861 MDH à fin juin 2020, soit une baisse de 2%. Les salaires représentent 54,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent l'équivalent de 76,4% de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 3.964 MDH à fin juin 2021 contre 4.411 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 53,9% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 682 MDH à fin juin 2021, soit le même montant enregistré un an auparavant.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin juin 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 9,4 MMDH contre un solde ordinaire positif de 7,8 MMDH enregistré un an auparavant.

2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

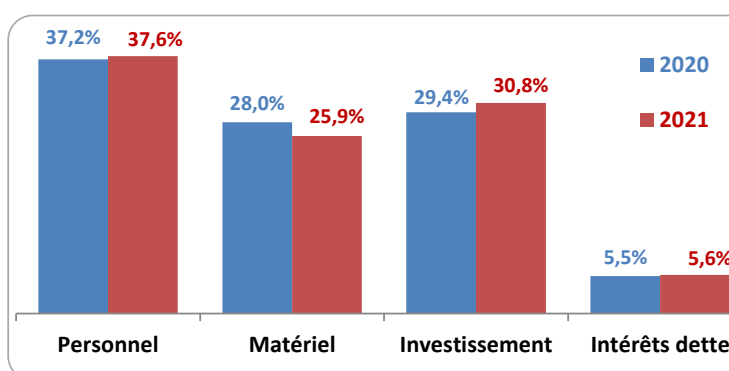
Les dépenses d'investissement des collectivités territoriales se sont établies à 4.704 MDH à fin juin 2021 contre 4.638 MDH à fin juin 2020, soit une augmentation de 1,4% (+66 MDH).

Cette hausse s'explique notamment par l'augmentation des subventions (+263 MDH), conjuguée à la diminution des émissions au titre des programmes nationaux (-197 MDH) et des travaux neufs et grosse réparations (-24 MDH).

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	1 085	16 223	1 061	7%	-2,2%
Projets intégrés⁶	1 036	16 363	1 026	6%	-1,0%
Acquisitions immobilières	296	6 718	317	5%	7,1%
Acquisitions mobilières⁷	204	1 928	217	11%	6,4%
Programmes nationaux⁸	1 678	9 287	1 481	16%	-11,7%
Subventions	339	3 204	602	19%	77,6%
TOTAL	4 638	53 723	4 704	9%	1,4%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin juin 2020 et fin juin 2021 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel, des dépenses d'investissement et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

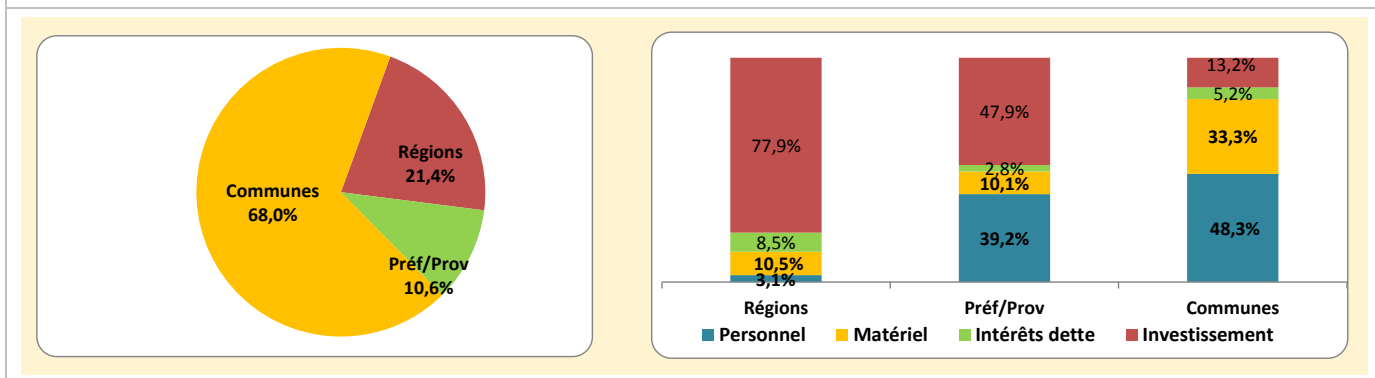
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 10,4 MMDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 68% à fin juin 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin juin 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (48,3%) et des préfectures et provinces (39,2%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 77,9% des dépenses d'investissement, de 10,5% des dépenses de matériel, de 8,5% des charges en intérêts de la dette et de 3,1% des dépenses de personnel.

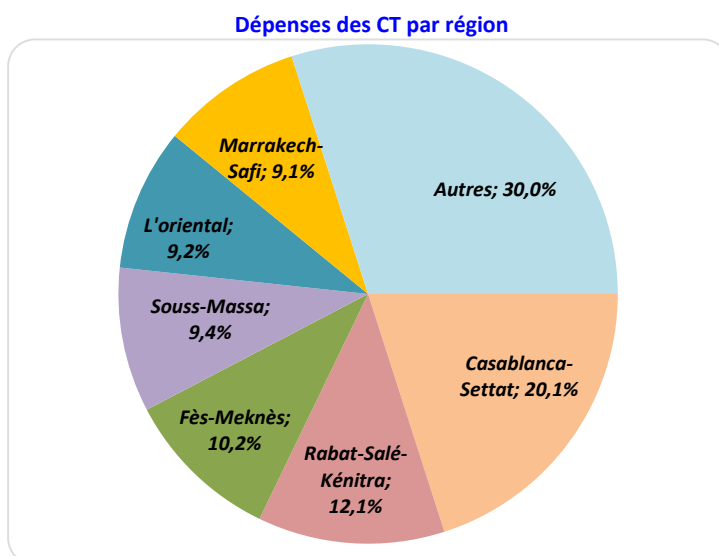


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 70% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (3.064 MDH) représentent 20,1% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Guelmim-Oued Noun représentent 2,2% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	1 121	930	231	782	3 064
Rabat-Salé-Kénitra	785	531	73	460	1 849
Fès-Meknès	684	433	76	361	1 554
Souss-Massa	411	279	94	646	1 430
L'oriental	530	285	79	515	1 409
Marrakech-Safi	615	365	44	371	1 395
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	512	375	60	443	1 390
Béni Mellal-Khénifra	399	213	48	360	1 020
Laâyoune-Sakia El Hamra	260	293	81	252	886
Drâa-Tafilalet	232	130	29	125	516
Dakhla-Oued Ed Dahab	64	70	37	251	422
Guelmim-Oued Noun	134	60	10	138	342
TOTAL	5 747	3 964	862	4 704	15 277

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales ont dégagé à fin juin 2021 des soldes positifs de 2 MDH et 507 MDH respectivement contre un solde positif de 6 MDH pour les budgets annexes et un solde positif de 580 MDH pour les comptes spéciaux à fin juin 2020.

4- EXCEDENT

Compte tenu des dépenses d'investissement et des soldes positifs des budgets annexes et des comptes spéciaux, la situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 5,2 MMDH à fin juin 2021 contre un excédent global de 3,7 MMDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin juin 2021, soit 5,2 MMDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin juin 2021, auquel s'ajoutent les recettes d'emprunt de 1.053 MDH a permis le remboursement du principal de la dette pour 1.229 MDH et la reconstitution des excédents pour 5 MMDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin juin 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 46,6 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (5,2 MMDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées. Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 55,5% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin juin 2021

